



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Date de convocation :

23/11/2023

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Caroline MERLE, Yasine SEBAHOUI, Bernard COURCELLE, Georges PERALBA, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Armande IGLESIAS (pouvoir à Maryse NOGUES), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS).

Absents : Mmes Clara ROSE, Marielle ALONSO, Mr Jean-Philippe LECOINNET.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/74 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 18 JANVIER AU 15 FEVRIER 2024.

La commune réalisera en 2024 le recensement de sa population. La collecte débutera le 18 janvier 2024 et se terminera le 15 février 2024.

La commune compte 14 districts dont deux seront recensés par des agents en interne.

Il est donc nécessaire de recruter 12 agents recenseurs, et de fixer leur mode de rémunération par délibération.

L'évaluation des crédits budgétaires a été faite sur la base d'un mode de rémunération forfaitaire, identique pour chaque agents recenseurs, sachant que les agents ayant un district moins peuplé viendront aider les autres.

Le coût total pour la collectivité s'élèvera à 18 449.40 € environ, sachant qu'une dotation d'un montant de 10 956 € a été attribuée par l'Etat pour la réalisation du recensement 2024.

Le détail par district est le suivant :

District	Logements	Habitants	Moyenne	Brut	Net	charges sal.	charges patr.	Coût collectivité	
11	273	573,3	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
12	279	585,9	2,10	asvp					
13	300	630	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
16	212	445,2	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
20	242	508,2	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
21	233	489,3	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
23	222	466,2	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
24	232	487,2	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
25	130	273	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
27	129	270,9	2,10	asvp					
28	270	567	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
29	233	489,3	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
30	229	480,9	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
31	212	445,2	2,10	1250,00	1121,50	128,50	287,45	1537,45	
Total	3196	6711,6	2,10	15000,00	13458,00	1542,00	3449,40	18449,40	
							Dotation		10956,0
							Coût pour la commune		7493,40

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE de créer 14 districts sur la commune d'Ille sur Tet pour les opérations de recensement.

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs au forfait suivant le tableau ci-dessus, en fixant l'enveloppe affectée à 18449.40 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 Fait à Ille sur Tet, le 30 novembre 2023

Le Maire



William BURGHOFFER

